

# DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 8 septembre 2014

L'an deux mil quatorze, le lundi 8 septembre à 20h30, le Conseil Municipal de Guipronvel, légalement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monique Le Gall, Maire.

Nombre de conseillers en exercice :	<b>15</b>
Présents :	14
Votants :	15

**Etaient présents :** Monique LE GALL, Jean-Pierre LANDURE, Hubert DENIEL, Gaëlle JACQUET, Laurent ABASQ, Olivier CAVEAU, David GNIADÉK, François KERNÉIS, Gilbert MADEC, Nathalie PERROT, Jean-Christophe PICART, Danielle SANJOSÉ, Frédéric TANGRE, Evelyne VÉRON

**Pouvoir :** Isabelle Le Chenadec à David Gniadek

**Secrétaire de séance :** Jean-Christophe Picart

Date de convocation :	le 02 09 2014
-----------------------	---------------

Assistait également à la réunion : Danielle Bourhis, secrétaire générale

Lecture et approbation du compte rendu de la dernière séance.

### 2014/09/01 renouvellement du contrat SEGILOG

Le contrat de notre prestataire informatique arrive à échéance le 15 septembre prochain. Le coût des logiciels est le suivant pour une période allant du 15/09/2014 au 14/09/2017 :

6 345 € au compte 2051 (concessions et droits similaires)  
705 € au compte 6156 (maintenance)

Le règlement s'effectue en trois échéances annuelles.

**Le conseil municipal**, après avoir délibéré, **AUTORISE, à l'unanimité**, Mme le Maire à signer le contrat SEGILOG pour la période allant du 15/09/2014 au 14/09/2017.

### 2014/09/02 subvention au COS

Chaque année, la commune verse au Comité des Œuvres Sociales une participation aux chèques vacances délivrés aux agents communaux. Pour l'année 2014, cette participation s'élève à **1 404.23 €**

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité, **DECIDE** d'octroyer au Comité des Œuvres Sociales une participation de **1 404.23 € pour l'année 2014.**

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6574 du budget primitif 2014

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### 2014/09/03 devis élagage

Intervention sur les frênes à l'entrée du lotissement de Milin ar Pont qui sont devenus très envahissants voire dangereux. Deux devis sur les trois demandés ont été reçus :

**Bro Léon Elagage, Bourg Blanc** : 3 418 €

**Cornec, St Pabu** : 1 200 €

**Le conseil municipal**, après avoir délibéré, **VALIDE, à l'unanimité**, le devis de l'entreprise CORNEC de St Pabu pour un montant de 1200 € TTC.

### 2014/09/04 devis desherbage clocher de l'Eglise

entreprises	desherbage	desherbage + grillage
<b>Accessible, Loc Maria Plouzané</b>	480 €	1080 €
<b>Alpiniste Brestois, Brest</b>	588 €	1 235.94 €

**Le conseil municipal**, après avoir délibéré, **VALIDE, à l'unanimité**, le devis de l'entreprise ACCESSIBLE de Loc Maria Plouzané pour un montant de 1 080 € TTC

### 2014/09/05 devis nettoyage extérieur château d'eau

entreprises	nettoyage	nettoyage + peinture
<b>Accessible, Loc Maria Plouzané</b>	3 528 €	16 848 €
<b>Alpiniste Brestois, Brest</b>	10 581.77 €	17 642.92 €

**Le conseil municipal**, après avoir délibéré, **VALIDE, à l'unanimité**, le devis de l'entreprise ACCESSIBLE de Loc Maria Plouzané pour un montant de 3 528 € TTC

### 2014/09/06 inventaire des zones humides

Le SCoT du Pays de Brest prescrit "d'identifier et d'inventorier les zones humides afin de les préserver ou de les restaurer et de faire apparaître ces inventaires dans les règlements graphique et écrit".

Afin de répondre à cette prescription, qui s'impose à l'ensemble des communes, un inventaire des zones humides a été engagé sur l'ensemble du territoire intercommunal, sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes du Pays d'Iroise. Pour mener à bien cette mission la CCPI a fait appel au bureau d'étude EF Études.

#### *Objectif de l'inventaire*

L'objectif de l'inventaire est d'intégrer la carte de localisation des zones humides dans les documents d'urbanisme futurs avec un zonage spécifique et un règlement adéquat.

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

### *Déroulement de l'inventaire*

L'inventaire a été réalisé selon la méthodologie départementale. Un comité de pilotage communal a été consulté aux différentes étapes de l'inventaire. La cartographie validée par le comité de pilotage a été soumise à la consultation du public du 08 juin 2014 au 08 juillet 2014.

Les observations formulées lors de la consultation ont toutes été prises en compte après visite sur le terrain

La commune de Guipronvel présente 8.6 % de sa surface en zone humide.

### *Approbation de l'inventaire*

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité **APPROUVE** l'inventaire des zones humides, sur la base de la cartographie réalisée par EF Études

### **2014/09/07 rapport de l'eau**

Mme le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Après présentation de ce rapport, **le conseil municipal, à l'unanimité :**

- ✓ **ADOPTÉ** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.
- ✓ **DECIDE** de mettre en ligne ce rapport sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr).

### **2014/09/08 modification des statuts du SDEF**

Lors de la réunion du comité du 17 juillet 2014, les élus du Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement du Finistère (SDEF) ont voté la modification des statuts.

*Les modifications proposées entendent permettre au SDEF de contractualiser avec les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).*

Conformément à l'article L 5211-17 du Code Général des Collectivités territoriales (CGCT), les collectivités membres du SDEF disposent de trois mois pour se prononcer sur les modifications envisagées. La majorité qualifiée est requise pour la validation de ces nouveaux statuts. A défaut de délibération dans ce délai, la décision de la collectivité est réputée favorable.

**Le conseil municipal, à l'unanimité, APPROUVE** les statuts du Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement du Finistère.

2014/09/09 motion AMF

### **Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat**

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de Guipronvel rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de Guipronvel estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de Guipronvel soutient les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

**Le conseil municipal, avec 13 voix pour et 2 abstentions, SOUTIEN** la motion de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat

**2014/09/10 PLU : révision du PLU** : réunion de la commission urbanisme le 17/09 à 18h

**2014/09/11 : carrefour des communes des 2 et 3 octobre** : pensez à s'inscrire et transmettre votre imprimé au secrétariat

### **2014/09/12 demande de subvention**

**La compagnie Une de Plus souhaite présenter le spectacle/musique Cabaret la Greluche de janvier à avril 2015**

-ateliers théâtre avec une vingtaine de personnes de la CCPI (8 communes sont représentées) et des professionnels. Entrée payante aux dè, buvette.

-spectacle à jouer dans au moins une dizaine de communes

-demande de subvention à la CCPI : 3000 € (sans certitude)

-demande pour Guipronvel : 50 € min (si 3000 €/CCPI)

( mode de calcul : 3000 € divisé par le nombre d'habitants de la CCPI puis multiplié par le nombre d'habitants de la commune)

- le coût réel du spectacle : 1900€.

**Le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE d'accorder une subvention de 80 €** à la compagnie Une de Plus pour la présentation du spectacle Cabaret la Greluche **sous reverse** qu'une fois le montage financier bouclé la représentation ait lieu.

**2014/09/13 demande d'acquisition de voirie** à Kerlaziou sur la propriété Guillemin

**2014/09/14 bordures su parking devant l'Eglise** : devis d'environ 4000 € pour raboter les bordures qui empêche un stationnement aisé. Dossier en attente de solutions moins onéreuses

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h30.

Les affaires 2014/09/01, 2014/09/02, 2014/09/03, 2014/09/04, 2014/09/05, 2014/09/06, 2014/09/07, 2014/09/08, 2014/09/09, 2014/09/12 ont été votées lors de cette séance.

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Monique LE GALL		Isabelle LE CHENADEC	Pouvoir à David Gniadek
Jean-Pierre LANDURÉ		Gilbert MADEC	
Gaëlle JACQUET		Nathalie PERROT	
Hubert DÉNIEL		Jean Christophe PICART	
Laurent ABASQ		Danielle SANJOSÉ	
Olivier CAVEAU		Frédéric TANGRE	
David GNIADÉK		Evelyne VERON	
François KERNÉIS			